

Contrôle coercitif



Améliorer la pratique judiciaire par l'intégration du contrôle coercitif

Une présentation du
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

**WEBINAIRE PRÉSENTÉ PAR LE CENTRE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION SUR LA
VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS DE L'UNIVERSITÉ WESTERN
D'ONTARIO (UWO)**

24 septembre 2024

Sonia*

* Nom fictif, histoire réelle



Projet : Amélioration de la pratique judiciaire

Contrôle coercitif



Projet : Amélioration de la pratique judiciaire

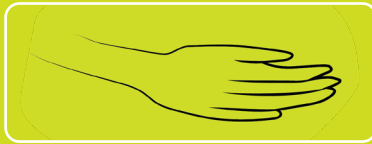
Objectif : Améliorer la pratique des différents acteurs judiciaires pour lever les obstacles systémiques auxquels les femmes victimes font face dans le système judiciaire.

Approche intersectionnelle : Attention particulière portée sur les femmes en situation de précarité économique et femmes réfugiées, immigrantes, sans statut ou nouvelles arrivantes.

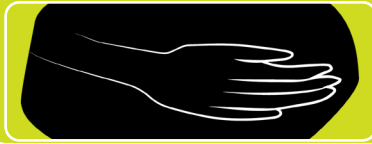
Moyens : Sensibiliser et former les intervenant.e.s judiciaires au concept de *contrôle coercitif* afin :

- qu'ils reconnaissent l'ensemble des manifestations de la violence conjugale et,
- qu'ils développent des pratiques plus appropriées pour améliorer la sécurité et la liberté des victimes





Mobilisation des partenaires (comité consultatif)



Identification des bonnes pratiques (revue de littérature)



Sensibilisation des acteurs judiciaires au contrôle coercitif



Développement d'une boîte à outils



Déploiement des formations auprès des acteurs judiciaires



Séminaires régionaux

Comprendre le

Contrôle coercitif



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE



Le contrôle coercitif

Une série d'actes et de stratégies intentionnels et répétés de violence :

- Mis en place progressivement par un partenaire ou ex-partenaire,
- Qui ne sont pas forcément physiques, mais bien souvent invisibles et insidieux,
- Dans le but d'isoler, de contrôler et de priver la victime de sa liberté.



Le contrôle coercitif, ce n'est pas...

Attention !

L'intérêt du concept de contrôle coercitif est d'adopter une **vision élargie** de la violence conjugale.

Ce concept permet de mieux comprendre la complexité d'une dynamique de contrôle dans une relation et de mettre en lumière les **stratégies insidieuses** utilisées par l'auteur de violence.

Il ne s'agit pas :

- D'une nouvelle forme de violence conjugale ;
- D'un synonyme de la violence psychologique ;
- D'un dérivé du harcèlement criminel ;
- D'une chicane de couple ou d'un conflit sévère de séparation ;
- D'une forme d'aliénation parentale.



Principales manifestations du contrôle coercitif et exemples associés

Surveillance et interrogatoire

- Lui demande qui elle a vu, quand et pourquoi
- Lui demande de texter où elle se trouve, texter à l'arrivée et au départ, podomètre calculé, compte-rendu exigé
- L'accompagne dans toutes ses allées et venues

Menaces

- Menace de partir avec les enfants, de lui faire perdre la garde
- Menace de la tuer, elle ou des personnes qui lui sont chères
- Menace de la poursuivre en cour ou d'alerter les services sociaux ou d'immigration

Violence sexuelle

- Fait pression sur elle pour avoir des relations sexuelles
 - La force à regarder de la pornographie, lui demande de faire des choses humiliantes et dégradantes
- Contrôle sa contraception et ses grossesses (poursuite ou avortement)

Détournement cognitif

- Pique des crises, l'insulte et l'agresse, puis quand elle le confronte à ce sujet, l'accuse d'exagérer ou d'inventer des histoires de toutes pièces
- Lui répète qu'elle passe son temps à imaginer des problèmes, qu'elle exagère
 - La frappe et, plus tard, lui demande comment elle s'est fait mal

Violence économique

- Contrôle le budget et l'accès aux cartes bancaires et de crédit
 - Menace de la priver d'argent ou de biens essentiels
- L'empêche d'avoir accès à la douche, au bain, à la toilette, au repas ou au lit conjugal
 - Contrôle son transport

Violence spirituelle

- L'empêche de pratiquer sa spiritualité
- Se moque des rituels spirituels
- Nie ses croyances

Isolement

- Empêche les contacts avec ses proches en effaçant les nouvelles communications sur son téléphone, en lui interdisant de voir ses proches ou de leur parler
- L'empêche de quitter la maison, confisque les clés de la voiture ou les chaussures
- Refuse qu'elle aille à l'école ou au travail

Violence physique

- La pousse, la frappe
- L'étrangle
- Lui crache dessus

Blâme

- Lui dit qu'il ne peut pas rester sobre tant qu'il vit avec une folle comme elle
- Lui dit que si jamais elle le quitte, il se tuera et ce sera de sa faute
- Lui dit qu'il ne se mettrait pas en colère si elle arrivait à faire taire les enfants et à les contrôler

Abus via les technologies

- Entre dans son compte, lit ses messages, se fait passer pour elle et interagit à sa place sur les médias sociaux
- Confisque son téléphone, retire la carte SIM
- La suit avec les applications de géolocalisation

Humiliation

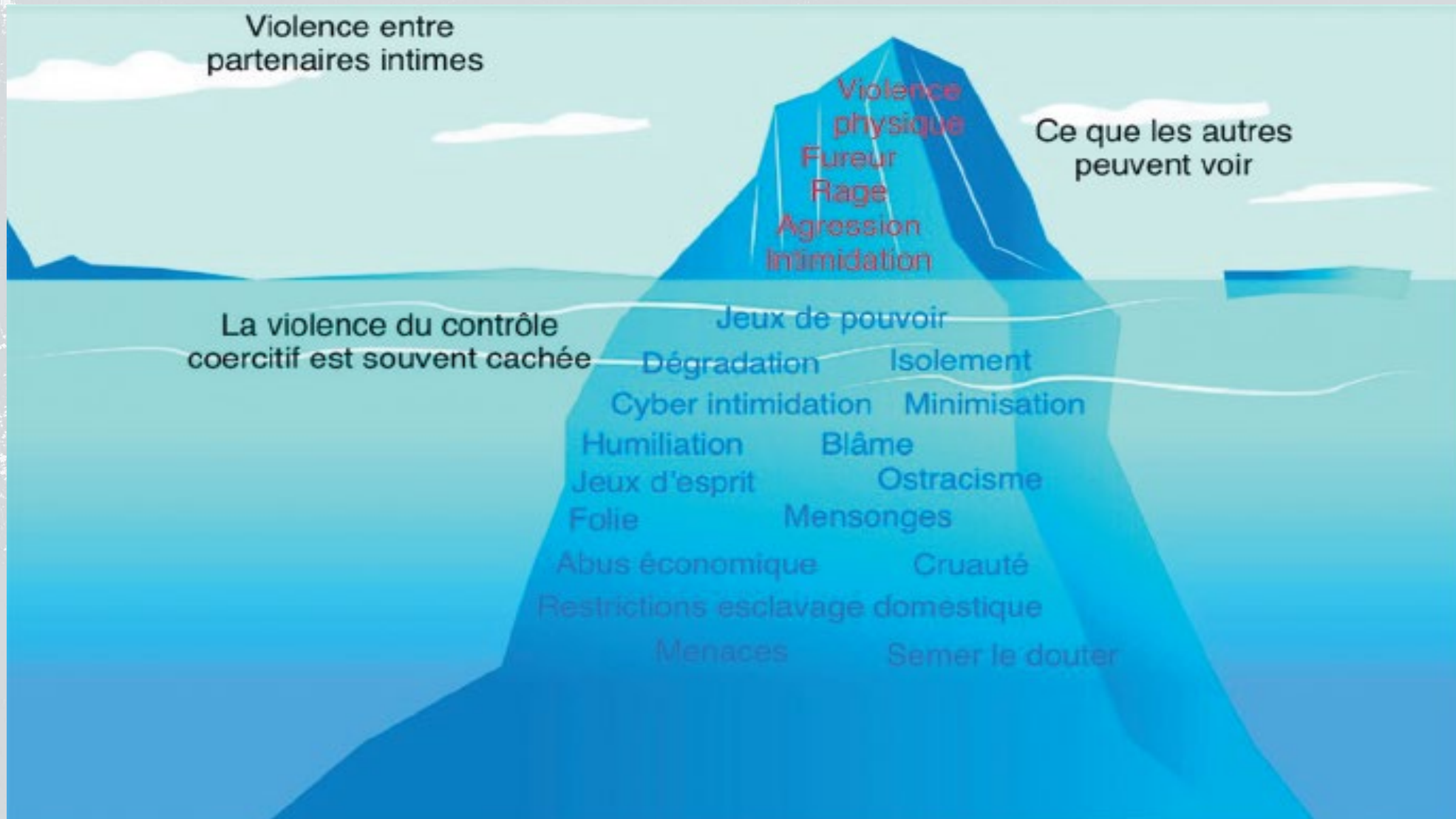
- Agit de façon à l'embarrasser ou l'humilier en public
- La compare physiquement à d'autres personnes

Harcèlement

- La traque, la suit ou la fait suivre par des amis
- Rôle ou se présente chez elle ou à son lieu de travail pour s'assurer qu'elle s'y trouve bel et bien
- Lui envoie de façon répétée des textos, parfois sous le couvert de communications concernant les enfants



Comprendre le contrôle coercitif



Source: Dre Carmen Gill, *La revue des chefs de police du Canada*, printemps-été 2021, p.7

Qui est à risque ?

Les femmes et leurs enfants sont les plus exposés :

- 95 % des victimes de contrôle coercitif sont des femmes (2019).
- Dans 45 % des situations de violence conjugale, l'auteur de violence a également commis des abus auprès des enfants.

Les vulnérabilités propres à certaines personnes, utilisées délibérément par l'auteur de violence pour les contrôler :

- précarité économique,
- limitations physiques ou fonctionnelles,
- marginalisation,
- statut migratoire, etc.

Sources : C. Barlow, S. Walklate, « Gender, risk assessment and coercive control: Contradictions in terms? », The British Journal of Criminology (2021) 61, 887-904. [<https://www.liverpool.ac.uk/media/livacuk/law-and-social-justice/3research/Gender,Risk,Assessment,and,Coercive,Control-Barlow,and,Walklate,2021.pdf>] ; Stark, E., & Flitcraft, A.H. (1988). Women and children at risk: A feminist perspective on child abuse. In International Journal of Health Services, 18, 97-118.



« Je n'existais plus. Je ne savais plus ce que j'aimais manger, ce que j'aimais porter. Ça faisait des années que je n'avais plus de rêves ou d'aspirations. »



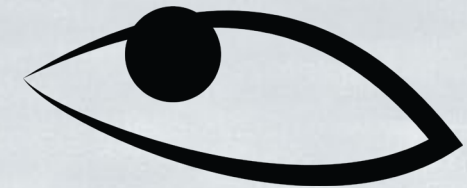
- Peur chronique
- Hypervigilance
- Isolement
- Perte de confiance
- Perte d'identité
- Impuissance

- **Les TCC peuvent être causés par un choc à la tête ou par l'obstruction des voies respiratoires**
- **92% des femmes victimes de violence conjugale sont à risque de blessures au cerveau**
- **Près de la ½ des femmes victimes de violence conjugale ont été étranglées**

Conséquences des TCC :

- Perte de mémoire,
- Difficulté à se concentrer,
- Épilepsie, maux de tête,
- Douleurs chroniques, etc.

- Il n'a pas besoin d'être "directement témoin" pour subir les conséquences de la violence = co-victime ;
- Il grandit dans climat le climat de tension qui affecte son bien-être ;
- Il peut être la cible de règles, de restrictions ;
- Il peut être utilisé pour atteindre la mère ;
- L'auteur de violence peut faire obstacle à la relation mère-enfant.



Voir les travaux d'Isabelle Côté, Simon Lapierre et als. pour plus d'informations.



De

Vision de la violence conjugale
centrée sur **la violence
physique visible**



À

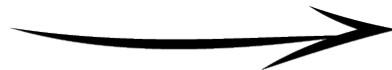
Vision centrée sur **l'éventail des
stratégies invisibles** de prise de
contrôle de la victime (isolement
social, contrôle économique,
microrégulations du quotidien)

Recherche **d'épisodes** ou
d'incidents isolés, sans les
lier les uns avec les autres



Recherche de **schémas de
comportement continus et
cumulatifs (historique)**

Regard porté sur **les réactions
ou l'absence de réactions de
la victime**



Regard **centré sur l'auteur de
violence, ses actions et ses
intentions sous-jacentes**



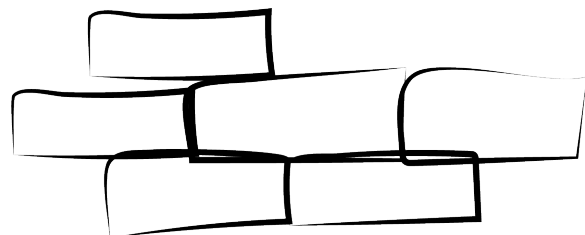
Il est intéressant d'amener à la conscience des acteurs judiciaires avec quelle force la police ou les tribunaux répondraient à quelqu'un qui prendrait un inconnu en otage, ou qui réglerait strictement la façon dont cet inconnu s'habille, marche, parle, dépense son temps ou son argent.

Violence post-séparation et risque homicidaire

Contrôle coercitif



« Avec la séparation, on passe de la tentative de maintenir la partenaire dans la relation à la volonté de la détruire si elle quitte. »



Dobash & Dobash (Traduction libre)

Source : SOS violence conjugale

Communiquer avec elle à de multiples reprises par téléphone, textos, courriels, graffitis ou notes laissées sur sa voiture

S'introduire illégalement chez elle en disant qu'il en a le droit, car il est encore propriétaire

La suivre en voiture, lui couper le chemin

Contrôler via le rôle parental : remettre en question les habiletés parentales de la victime, cacher de l'information ayant trait à l'enfant, manipuler ou aliéner l'enfant contre la victime, etc.

Multiplier les recours devant les différentes instances judiciaires, par exemple: fausses allégations portées contre elle au Directeur de la protection de la jeunesse ou faire des demandes incessantes et abusives en droit de la famille, demandes aux petites créances, recours en diffamation, envois répétés de mise en demeure, etc.

Le contrôle coercitif : facteur de risque homicide

La séparation : facteur de risque important

La présence de contrôle coercitif est un prédicteur important de féminicides

Le danger s'étend au-delà de la conjointe ou de l'ex-conjointe

La présence de contrôle coercitif peut conduire les victimes au suicide forcé

Des chiffres qui parlent

Le contrôle coercitif était présent dans

92 % des 358

homicides étudiés au Royaume-Uni³.

En moyenne,

75 % des homicides conjugaux

au Canada ont eu lieu alors que la séparation était imminente⁴.

L'homicide ou la tentative d'homicide conjugal constituait

le premier événement

de violence physique pour près du tiers des victimes⁵.

60 %

des filicides et des filicides surviennent dans un contexte de séparation ou de litige autour de la garde des enfants⁶.

20 %

des victimes n'étaient pas les partenaires actuelles ou anciennes, mais d'autres membres de la famille, des amis, des collègues, des policiers, des étrangers, etc⁷.

Contrôle coercitif = prédicteur homicidaire

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de violence physique que la vie de la victime n'est pas en danger :

Être attentif aux signaux d'alerte :

- Perte d'emprise pendant la relation ou post-séparation ;
- Séparation ;
- Perte d'espoir d'une reprise de la relation ou de la vie familiale souhaitée ;
- Surveillance active ;
- Jalousie obsessionnelle \ Non-acceptation de l'arrivée d'un nouveau conjoint (réelle ou imaginée) ;
- Escalade de violence : variation des manifestations, aggravation, fréquence ;
- Changement subit dans le comportement de l'auteur de violence ;
- Isolement ;
- Peur de la victime, etc.





Relier tous les éléments ensemble

Se rappeler que, pris isolément certains comportements peuvent apparaître de moindre gravité, mais que c'est en reliant tous les faits et observations qu'on peut identifier un schéma de comportement dangereux.

Criminaliser le

Contrôle coercitif



Mouvement international vers la criminalisation du contrôle coercitif

Plusieurs pays et états à travers le monde ont déjà criminalisé les comportements coercitifs et contrôlants :

- Angleterre et Pays de Galles (2015) ;
- Écosse (2018) ;
- Irlande (2019) ;
- Quelques États aux États-Unis (Hawaï, Connecticut, etc.) ;
- Quelques États en Australie (en cours).

Au Canada, la situation évolue :

- Projets de loi C-247 (2020), C-202 (2021), C-332 (2023) ;
- Recommandations émanant de plusieurs rapports d'experts ;
- Motion adoptée à l'unanimité le 22 mars 2023 à l'Assemblée nationale du Québec ;
- Question soulevée en mars 2023 à la Chambre des communes ;
- Le gouvernement canadien « ouvert » à criminaliser le contrôle coercitif ;
- Travaux en cours...



- Reconnaître le vécu de la victime dans sa globalité, en allant **au-delà** des gestes de **violence physique et de la recherche d'incidents isolés**;
- Permettre aux acteurs judiciaires de **briser plus tôt le cycle de la violence** et de mettre en place un filet de sécurité ;
- Poser un geste d'une «**puissance symbolique**», pour montrer que ces comportements socialement inacceptables sont pris au sérieux;
- Avoir un **effet dissuasif auprès des auteurs** de violence ;
- **Sensibiliser les victimes, le public et les intervenant·e·s** du système de justice aux comportements coercitifs et contrôlants.

Dans l'attente de la criminalisation, pourquoi documenter la présence de contrôle coercitif ?



- Départager la violence conjugale de la chicane de couple ;
- Prévenir les récidives et l'escalade de la violence ;
- Mettre en place rapidement un filet de sécurité (physique et psychologique) autour de la victime ;
- Faciliter la prise de décision sur l'arrestation, la détention ou la mise en liberté de l'agresseur ;
- Permettre de soutenir un plus grand nombre d'infractions applicables ;
- Assurer une meilleure évaluation du risque par l'ensemble des acteurs de la chaîne qui sont alors informés des schémas de comportements.



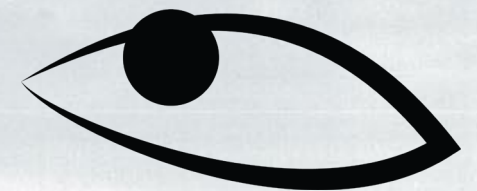
Détecter et faire apparaître le

Contrôle coercitif



3 critères :

- 1 - Est-ce qu'il y a un schéma de comportements ?
- 2 - Est-ce que la victime change ses habitudes et ses choix à la suite du schéma de comportements ?
- 3 - Est-ce qu'elle craint les conséquences de ce schéma ?





- ➔ Présente un mode justificatif
- ➔ Répond à la place de la victime
- ➔ Manifeste de l'impatience
- ➔ Dégage une attitude étonnamment calme
- ➔ Tente de créer des alliances
- ➔ Discrédite la victime





- Est isolée, ne sort pas de chez elle, n'accompagne pas ses enfants lors de leurs activités, n'a pas d'activités socioprofessionnelles;
- Ne suit pas de cours de francisation, ne parle pas le français ni l'anglais, ne peut lire ou remplir aucun document;
- Fréquente peu ou pas de gens, n'a pas d'amis;
- A peur de parler, a de la difficulté à faire confiance;
- S'exprime peu ou pas du tout lors des rencontres en présence du conjoint;
- Ignore tout de son statut migratoire, n'a pas accès à ses papiers d'immigration ni à ceux des enfants;
- Ne peut utiliser librement et en confidentialité un téléphone;
- N'a aucune connaissance des ressources d'aide ou des organismes existants dans sa région;
- Ne semble pas libre quant à ses moyens de contraception;
- Ne dispose pas de compte bancaire à son nom, doit demander de l'argent au conjoint pour subvenir à ses besoins les plus élémentaires;



Documenter le schéma de comportements de l'auteur de violence

- Rechercher les **antécédents** en matière de violence conjugale ainsi que les **bris** de conditions ;
- Surveiller les **changements de stratégies** de l'auteur pour maintenir le contrôle puisqu'elles ont un impact sur la victime et sur ses intentions dans le processus ;
- Détailler la **variété des manifestations au-delà des gestes judiciarisables**: isolement social, harcèlement, intimidation, micro-régulations, surveillance quotidienne, etc. ;
- S'attarder à la **fréquence et à l'intensification** des tactiques ;
- Adopter une **approche centrée sur l'auteur** de violence ;
- Porter une attention particulière aux **écrans** occultant les comportements.



Documenter les impacts sur la victime

- Reconnaître son sentiment de **peur immédiate ou chronique** ;
- Tenir compte des **traumatismes** qu'elle a vécus et leurs impacts sur sa capacité à s'impliquer dans le processus ;
- Détailler **l'impact cumulatif** du contrôle coercitif sur la victime et poursuivre la documentation tout au long des procédures ;
- Déterminer les **conséquences, pour la victime, du respect ou du non-respect des règles** qui lui sont imposées par l'auteur de violence ;
- Mettre en lumière les **risques potentiels pour la sécurité** de la victime : le contrôle coercitif est un prédicteur important de mortalité.



Savoir-faire et savoir-être

Contrôle coercitif



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE





- Faire savoir à la victime que la violence n'est pas acceptable et qu'elle n'en est pas responsable ;
- Verbaliser ce que vous constatez, ce qui vous inquiète ;
- Déconstruire la croyance voulant qu'une preuve ne puisse se faire sur des versions contradictoires ;
- Créer le lien de confiance et respecter son rythme ;
- Faire appel à un interprète afin qu'elle puisse s'exprimer dans sa langue maternelle ;
- Être à l'écoute de vos propres limites et de celles de votre métier ;
- Faire alliance avec les ressources spécialisées ;
- Réseauter la victime.



Je te crois.
Tu as bien fait de m'en
parler.

Tes réactions sont
normales, ce que
tu subis ne l'est
pas.

Tu es la mieux placée
pour juger de ta
situation et
de ce qu'il faut faire.

La situation est
complexe, il est certain
que c'est difficile d'y
voir clair.

C'est normal d'avoir cru
en la bonne volonté de
ton partenaire et d'avoir
espéré que les
choses s'améliorent.

Quand tu seras
prête, je serai là. Je
suis là pour
t'accompagner.
J'irai au même
rythme que toi.





Ta parole est
extrêmement
importante.

Peu importe la
situation,
ton partenaire n'aurait
pas dû agir ainsi
envers toi.

Tu as pris
les meilleures
décisions possibles
dans le contexte.



Réseauter la victime et faire alliance avec les maisons d'aide et d'hébergement

-  Diriger vers les services pour les victimes ;
-  Prendre en considération les vulnérabilités propres à certaines victimes et référer vers des organismes locaux ayant développé une expertise en lien avec ces réalités ;
-  Expliquer le rôle des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, ouvertes 24/7 :
 - Gratuit, confidentiel ;
 - Soutien téléphonique ou en personne ;
 - Services sans hébergement ;
 - Pas nécessaire d'avoir quitté le conjoint, respect du rythme ;
 - Aide à la femme et aux enfants, soutien aux acteurs judiciaires ;
-  Aller chercher le soutien des intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement pour vous épauler dans vos interventions.

Impacts de la collaboration entre les acteurs socio-judiciaires



Un langage et une compréhension commune du contrôle coercitif



Un continuum d'acteurs judiciaires qui documentent le contrôle coercitif



La mise en lumière des stratégies de détournement du système judiciaire par l'auteur de violence



Une vigilance accrue par rapport à la dangerosité des schémas de comportement



Une victime bien entourée tout au long du processus judiciaire



Une victime informée de l'avancement du dossier



Outils pratiques

Contrôle coercitif



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE



BOÎTE À OUTILS : COMPRENDRE, REPÉRER ET INTERVENIR FACE AU CONTRÔLE COERCITIF



Outils 1 : Se familiariser avec le contrôle coercitif, ses manifestations et ses impacts sur les victimes

- Comprendre le contrôle coercitif (version courte)
- Comprendre le contrôle coercitif (version longue)
- Manifestations du contrôle coercitif et exemples associés

BOÎTE À OUTILS : COMPRENDRE, REPÉRER ET INTERVENIR FACE AU CONTRÔLE COERCITIF

Outils 2 : Détecter et documenter les manifestations du contrôle coercitif tout au long du processus judiciaire et connaître les savoir-faire et savoir-être à privilégier pour améliorer le parcours judiciaire des victimes

- Droit de la famille
- Droit criminel
- Intervention policière
- Services correctionnels
- Guide pour les avocats et avocats en immigration
- Guide pour la représentation de victimes en situation de précarité économique



BOÎTE À OUTILS : COMPRENDRE, REPÉRER ET INTERVENIR FACE AU CONTRÔLE COERCITIF



Outil 3 : Le contrôle coercitif:
prédicteur de risque
homicidaire

REVUE DE LITTÉRATURE: LE CONTRÔLE COERCITIF, UN LEVIER POUR MIEUX REPÉRER ET INTERVENIR EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE

A pour intention de rendre accessible au plus grand nombre d'acteurs :

- la littérature scientifique et la littérature grise disponibles sur le concept de contrôle coercitif au Québec ;
- les bonnes pratiques existantes permettant d'améliorer le parcours judiciaire des femmes
 - Droit criminel
 - Droit familial
 - Droit de l'immigration





- Conçu à l'intention des femmes, il a pour but de les aider à y voir plus clair dans leur situation et à entreprendre des démarches, si elles le souhaitent.
- Les professionnel.le.s gravitant autour des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants pourront également y trouver de nombreuses informations et ressources utiles.



Merci

Me Karine Barrette, chargée de projet
kbarrette@maisons-femmes.qc.ca ; 438-373-9605

Me Marie-Jeanne Gratton, agente de projet
mjgratton@maisons-femmes.qc.ca ; 438-373-9271

